

# LA VIE MODERNE

PARIS ET DÉPARTEMENTS :

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

PARIS ET DÉPARTEMENTS :

TROIS MOIS 6 fr. SIX MOIS 12 fr. UN AN 24 fr.

TROIS MOIS 6 fr. SIX MOIS 12 fr. UN AN 24 fr.

Union postale : 32 fr.

DIRECTION : 3 bis, RUE LABRUYÈRE

Union postale : 32 fr.

### TEXTE

#### LE FAISEUR D'HOMMES: *Al. Dumas fils.*

**Chronique parisienne :** LA QUESTION DES DÉCADENTS: *Edouard Rod.* — UN DERNIER MOT SUR FELI: *Perr.* — L'ÉCOLE DITE DU PLEIN AIR: *L. Renout.* — **Commencement et fin :** I. TROIS HEURES DU MATIN; II. LA MOME: *Sonnets: Felicien Champaur.* — LE Dîner CÉLTIQUE A QUIMPER; *André Alexandre.* — **Vues de Paris :** LE LUNDISTE ET LA BOUQUETIÈRE: LA

FILLE AU CARAS: *L'Homme des foules.* — L'ÈVE FUTUR (suite): *Comte de Villiers de l'Isle Adam.* — PETITS ÉCHOS. — THÉÂTRES. — CHEZ L'ÉDITEUR — SPORT: *Jean Gaudry.* — BULLETIN FINANCIER: *G. M. F.* — LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE: *Hamel.*

### DESSINS

Paris hors Paris: AU SALON DU CASINO: FLIRTAGE: COMPOSITION DE *Henri Lavois.* — **Légendes Bretonnes :** LE SONNEUR DE RINIOU: DESSIN DE *Camille Langlois.* — **Dessins de maîtres :** PETIT LEVER: *Jules Dalou.*



PARIS HORS PARIS

AU SALON DU CASINO: FLIRTAGE

Composition de Henri Lavois.

## CHRONIQUE PARISIENNE

LA QUESTION DES DÉCADENTS

Puisque les articles de la *Vie Moderne* ont soulevé des polémiques et créé la « question des décadents », ouvrons une rubrique à ceux qui voudront tour à tour s'exprimer sur ce sujet. Après l'article de M. Frantz Jourdain, qui rappelait M. Bourde dans le *Temps*, après les chroniques de M. Maurice Barrès, voici une dissertation de M. Edouard Rod, le rédacteur en chef de la *Revue contemporaine*. Nos lecteurs remarqueront l'éclatisme, les rhapsodes, les rhapsodes au choix de nos collaborateurs. Nous ne prétendons point prendre parti dans la question : chacun écrit et ce qu'il croit devoir penser et dans la forme qu'il juge la bonne. De là des divergences intéressantes à constater, des controverses curieuses, et toute une bataille qui se livre sur un terrain encore peu connu. Nos lecteurs suivront la lutte, et jugeront les coups. Peut-être trouveront-ils excessive, la violence des combattants. Mais ce sont là des procédés de polémique, fort en usage aujourd'hui et les épithètes sont suffisamment enrouées pour qu'on puisse employer les plus agées et les qualificatifs les plus durs.



Nous assistons, ces derniers temps, à la perpétration d'une de ces injustices qui, pour être fréquentes dans la vie littéraire, n'en sont pas moins aptes à soulever le peu de colère dont sont encore capables ceux qui restent consciencieusement, et depuis quelques années, sur cette galère.

Deux poètes — à l'esthétique discutable, je le veux bien, mais des rares qu'on peut relire, MM. Verlaine et Mallarmé, — ont publié, le premier nombre de volumes, le second plusieurs pièces, dont nul n'a jamais daigné s'occuper. Arrivent deux ou trois jeunes gens qui, dans d'obscures feuilles, déclarent ces deux poètes leurs maîtres et suivent leur voie avec plus ou moins de talent : les grands journaux, continuent à garder le silence et c'est tout au plus si quelques chroniqueurs hasardent de rapides plaisanteries sur l'obscurité de ces nouveaux-venus. Là-dessus paraît une plaquette qui parodie lesdits poètes, avec d'ailleurs peu d'esprit, peu de goût et peu d'intelligence : aussitôt, toute la critique se lève, et la plaquette en question devient un événement. Le vocable « décadents » est décidément adopté, et, tout en déclarant que ni M. Verlaine, ni M. Mallarmé, ni aucun des « jeunes » qui les suivent ne valent qu'on s'occupe d'eux, on célèbre le prodigieux esprit de deux écrivains — « gaulois » ceux-là, et « gais » — qui se sont dépensés à les tourner en ridicule.

Le fait en lui-même est révoltant ; n'est-ce pas ? C'est l'éternel et toujours blessant sacrifice de l'art à la caricature, de la recherche sincère à la moquerie facile, du talent à la futilité, — de Jeanne d'Arc à la *Pucelle*, et de *l'Illiade* à la *Belle Hélène*. Je ne parle pas de la prodigieuse ignorance du sujet que révèlent certains articles : il en est dans lesquels des vers de Baudelaire sont attribués à M. Arthur Rimbaud ; et l'on a pu entendre un lettré — un vrai lettré pourtant, celui-là, un esprit charmant et sympathique entre tous, l'auteur d'un livre exquis sur le Tonkin, Paul Bourde, puisqu'il faut l'appeler par son nom — opposer sérieusement aux délicieux vers de Verlaine « Il pleut dans mon cœur... », un quatrain... en l'honneur du boudin grillé !... Ce sont là, certes, des détails singulièrement aggravants. — D'ailleurs, comme, en dernière analyse, tout se juge par la réclame, comme il importe peu qu'on parle bien, mal, juste ou faux des gens, pourvu qu'on parle d'eux, — l'époque approche où l'on enverra une carte de remerciements aux journalistes qui auront bien voulu vous traiter d'escrocs ou de proxénètes, — il se trouve que ce tapage profite aux « décadents » et à leur éditeur. Léon Vanier, que les lauriers de Lemerre empêchent de dormir.

Voilà donc les « Décadents » ayant placé au soleil, reconnus, constatés. Voyons si leur cause est si mauvaise qu'on a voulu le dire.

Leur esthétique est certainement discutable ; ils prétendent que la poésie a pour but de suggérer des idées plus que des expressions. Cette théorie fondamentale me semble reposer sur une confusion entre la musique et la poésie, qui peut entraîner à de fâcheux écarts. Mais, avant M. Verlaine, Berlioz a voulu raconter et peindre en musique, et l'on ne l'a pas appelé « décadent » pour cela, et, s'il n'est pas arrivé à prouver que la musique avait pour fonction d'exprimer, et non de suggérer des idées, il a cependant laissé la *Dannation de Faust*.

Les autres points de la rhétorique « décadente » découlent logiquement de cette théorie de la suggestion : le poème n'est plus le développement naturel d'un thème simple et clair, mais l'exposé — j'allais dire la *peinture* — d'un symbole ; les images n'interviennent pas pour elles-mêmes, pour leur couleur ou leur beauté, mais pour le sens abstrait et général qu'elles peuvent receler ; les mots n'ont plus leur signification absolue, ils sont des signes dont le poète est libre de disposer comme il l'entend, quelque chose comme les « valeurs » du peintre. Enfin — nous arrivons au détail qui irrite le plus les critiques — de même qu'il existe une corrélation entre la pensée littéraire et la pensée musicale, il y a correspondance entre les sons et les couleurs, en sorte que chaque voyelle apparaît sous une certaine coloration. Tout cela est contestable, je le veux bien, mais — sauf dans la confusion du son et de la couleur qui peut résulter d'un état maladif scientifiquement constaté — je ne vois pas en quoi ces théories sont plus « décadentes » que d'autres, que celles de M. Georges Ohnet, par exemple, qui consistent à écrire en mauvais français des choses ineptes, ou de M. Sardou, lequel s'applique de plus en plus à ramener l'art dramatique au niveau des parades de foire.

On peut facilement citer des vers inintelligibles de M. Mallarmé, et on l'a fait. C'est M. Bourde qui les a trouvés, et la plupart des autres se sont contentés de reproduire toujours les mêmes ; mais personne, sauf toujours M. Bourde, n'a songé à parler des choses exquises de mélancolie, de tendresse, de douceur qu'on trouve à chaque pas dans les volumes de M. Verlaine, ni des si rares qualités d'expression qui font des *Syrtès* de M. Moréas un début plus que remarquable, ni de la magnifique ampleur de pensée et de forme que développe M. Charles Morice en des vers comme ceux-ci :

Abdique l'âpre orgueil, mon cœur, qui te fatigue ;  
Mêle un peu d'humble fiel à l'héroïsme amer  
Qui fane ta candeur, fabuleux don Rodrigue  
Aux vœux plus orageux que les flots de la mer.

Qu'est-ce que cette pose absurde et guindée,  
Ces gestes abolis de héros sans emploi,  
Et tant de cris pour un duel avec l'idée ?  
— Subis du temps, mon cœur, l'indéfectible loi...

... Puisqu'on ne nous laissa que des bonheurs sans gloire.  
Les sonores orgueils ne sont plus de saison :  
Sans bruit plutôt, devant que vienne la nuit noire,  
Marchons vers le soleil qui meurt à l'horizon.

Ces notes trop rapides n'ont point pour but de défendre ceux qu'on nomme et qu'on continuera à nommer — l'éli-quette est collée, — *décadents*, et sur lesquels il y aurait bien d'autres choses à dire. J'ai voulu seulement, je le ré-

pète, protester contre une injustice qui leur profitera sans doute, mais qui n'en est pas moins une injustice. D'ailleurs, les théories de ce groupe poétique fussent-elles tout à fait insoutenables, leurs écrits fussent-ils informés, ils mériteraient encore les égards de la critique, parce qu'ils *cherchent*. Ce qu'il faut combattre, ce n'est pas l'erreur ou l'effort perdu, c'est la plate satisfaction de soi, la médiocrité exploitant les formules immuables, — au profit de tout germe nouveau, quel qu'il soit, qui renferme peut-être les floraisons de demain.

EDOUARD RON.

## UN DERNIER MOT SUR PEL

Le passionnant procès qui a eu samedi son dénouement, nous voulons parler de l'issue du renvoi après cassation de l'affaire Pel, mérite à maints égards qu'on y revienne. L'accusé, dont pas un instant le flegme hautain et digne ne s'est démenti devant les attaques violentes et presque entachées de parti pris du président de la cour d'assises, vaut certainement notre attention, pour un peu nous écrierions notre sympathie.

Non pas que, pour le moins du monde, nous voulions, comme quelques-uns de nos confrères, soutenir que Pel n'ait sur la conscience que des peccadilles relevant tout au plus de la police correctionnelle; bien au contraire, cet homme bizarre qui fut horloger, chimiste, organiste, régisseur d'un petit théâtre, ce don Juan très moderne qui cultivait avec succès, jusqu'au mariage, inclusivement, les dames d'un certain âge nanties d'un certain pécule, ce détraqué, dont la vie cahotée ne manquait pas cependant de tenue, et qui, très humainement, s'est perdu pour des questions de moralité secondaire, nous semble coupable de bien d'autres forfaits que ceux qui lui sont reprochés.

Mais nous prétendons que rien ne motive le jugement assumé par le jury de Seine-et-Marne. Durant les débats de cette émouvante affaire, rien absolument n'est venu prouver de façon certaine la culpabilité de Pel pour relier les faits et les dépositions concomitantes, de manière que ces dépositions (quoique toutes fussent à un premier examen défavorables à Pel) devinssent la preuve *a fortiori* des faits.

Ne plaidant pas, pour notre compte, l'innocence absolue de Pel, mais voulant simplement démontrer que la dernière condamnation n'est, dans l'espèce, pas justifiée, nous ferons bon marché des témoins de moralité, avec qui le ministère public a encombré deux audiences et frappé d'une partialité inconsciente l'esprit d'un jury honnête certes, mais bien peu compétent et certainement timoré.

D'autant même qu'en examinant soigneusement la valeur intrinsèque de chacune de ces dépositions, il est impossible de ne pas reconnaître que pour toutes, sans exception, il subsiste un vague qui empêche, comme nous le disions plus haut, leur coordination et surtout leur corrélation avec les faits constatés.

La plus importante de ces dépositions, la seule qui aurait dû peser sur la décision des jurés est évidemment celle des experts, de MM. Lhote et Brouardel. Or nous détonons toute personne raisonnable, dénuée de parti pris, de pouvoir en tirer une conclusion capable de motiver le verdict rendu par la cour d'assises de Seine-et-Marne. Qu'on nous permette de citer ici une phrase du rapport du D<sup>r</sup> Brouardel, l'éminent praticien et le subtil analyste :

« Pour être absolument affirmatif, il faudrait l'autopsie, mais ce que nous pouvons dire, c'est que, dans les symptômes relevés par les voisins, il ne s'en trouve aucun qui ne s'explique parfaitement par un empoisonnement. »

Nous avons avoir été étonné que le D<sup>r</sup> Brouardel, n'ait

pas corrigé par quelques explications la phrase que nous avons soulignée et qui, bien qu'ambigue par elle-même a dû influencer les jurés qui n'ont pas su en apprécier la portée. Nul autre cependant mieux que le D<sup>r</sup> Brouardel ne sait qu'on ne peut déclarer définitif telle loi ou tel système pour l'unique raison qu'on n'a pas encore découvert de faits trouvant ce système ou cette loi.

Ptolémée, deux siècles après Jésus-Christ, expliquait par une hypothèse, déclarée absurde aujourd'hui, toutes les observations faites jusqu'à lui, relativement aux mouvements des corps stellaires. Bien après, Képler, Copernic et Newton ont changé tout cela, et pourtant personne actuellement ne nous contestera quand nous affirmons que l'hypothèse de l'attraction universelle ne corrobore plus tous les faits, ne suffit plus pour expliquer certaines subtiles et récentes théories de la physique moderne.

Il s'agissait de quelque chose de moins important qu'une loi universelle, il ne s'agissait que de la vie d'un homme; néanmoins, le D<sup>r</sup> Brouardel eût dû ajouter à sa déclaration que si, dans les symptômes relevés par les voisins, il ne s'en trouvait aucun qui ne s'expliquât parfaitement par un empoisonnement, il s'en trouvait aussi d'autres qui ne s'expliquaient pas *parfaitement* par un empoisonnement, et que, d'ailleurs, rien ne prouvait que les symptômes relevés par les voisins ne pussent pas s'expliquer par telle autre raison qu'un empoisonnement.

Voici, sans autre commentaire, ce qu'a dit le D<sup>r</sup> Brouardel à ce sujet :

« Nous avons cherché aussi si, dans d'autres maladies, « pouvaient se trouver les mêmes symptômes. Il faut rejeter « absolument les maladies inflammatoires qui l'auraient « empêchée de bouger, en sorte que, bien que nous ne puis- « sions pas être très affirmatifs, les symptômes observés ne se « rapportent à aucune maladie spontanée. J'ajoute que la du- « rée de la maladie, dix jours, se rapporte parfaitement à la « durée de la maladie dans le cas d'intoxication par l'arse- « nic. »

D'ailleurs que nos lecteurs veuillent bien se rappeler les débats relatifs à la scie qui aurait — soi-disant — servi à dépecer le cadavre, au poêle, à la couleur des flammes, aux ronds de lumière projetés sur un plafond, qu'ils comparent l'attitude hargneuse et enfantine du président des assises avec l'ironie britannique et nullement cynique de Pel qui trouve le temps de faire des mots d'esprit sur les belles-mères quand sa tête est en jeu, et ils arriveront comme nous à conclure que la condamnation de Pel ne provient pas de l'examen mûri des débats par les jurés, mais de présomptions admises par eux — l'insuffisante condamnation, si Pel est vraiment coupable, en est une preuve patente — de ces mêmes présomptions qui nous ont fait dire au début de cet article que Pel s'était *probablement* rendu coupable d'autres crimes.

C'est insuffisant.

PSY.